Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 34/1943 (1943)

Artikel: Fribourg
Autor: G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-113051

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

œuvre considérable. De caractère aimable, de nature bienveillante, il exerçait dans tous les milieux une action généreuse et éclairée. Il était le lien nécessaire entre les groupes — générations, degrés scolaires, associations régionales. Son départ ne laisse que regrets chez tous ceux qui ont eu le privilège de l'aborder.

Maurice Möckli, maître au progymnase de Neuveville, maire de cette ville, a été victime d'un sort tragique : une chute de plus de dix mètres dans un fort, dans l'accomplissement de son service de commandant de compagnie, l'immobilisa pour des mois, et finalement l'arracha à son pays, à une famille adorée, à son école et à ses innombrables amis. Le capitaine Maurice Möckli ne sera jamais oublié de sa petite patrie jurassienne, qu'il avait illustrée par sa vie aux activités multiples, par son dévouement et par un talent littéraire des plus prometteurs. Oscar Farine, instituteur et maire à Courcelon-Courroux, enlevé brusquement aux siens par une maladie insidieuse, laisse le souvenir d'un homme énergique et bon, totalement dévoué à la chose publique. Il représentait ses collègues dans les autorités de la caisse d'assurance, avec une rare compétence. Il a donné l'exemple du dévouement le plus absolu et le plus constant.

De tels morts sont pour un peuple une semence précieuse. De tels exemples sont un stimulant, et nous aurions mauvaise grâce, nous qui continuons l'œuvre que nous avions commencée ensemble, de nous plaindre des soucis de l'heure. L'activité scolaire jurassienne se poursuit dans des conditions difficiles, au milieu de menaces sans nombre, mais dans l'ambiance heureuse de la paix publique, aussi bien sur le plan politique que social et confessionnel. Puissions-nous conserver à notre pays ces éléments indispensables à son bonheur et à sa prospérité !

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Soulignons, tout d'abord, en ouvrant cette chronique, la réédition, à la date du 27 octobre, du « Règlement général des écoles primaires » qui, en réalité, est la reproduction du texte primitif modifié sur quelques points, d'après les données de l'expérience. Conformément à la loi de 1884, le gouvernement avait, l'année suivante, condensé dans un règlement les directions qui ont assuré jusqu'ici la marche normale des *écoles primaires*. Notre législation comptera donc bientôt douze lustres d'existence. Si vieillotte qu'elle apparaisse maintenant, elle fut assez souple, dès l'origine,

pour permettre de multiples développements. Comment n'y point voir le symbole d'un milieu dont le conservatisme foncier n'entrava jamais l'essor du progrès ?

Le règlement rénové à la fin de 1942 marque, dès lors, en la quatrième année de guerre, le début d'un exercice scolaire où le corps enseignant a rempli sa mission avec l'élan qu'inspire, d'une part, la paix de notre Suisse au centre du conflit européen et, de l'autre, la préoccupation des instituteurs à la pensée de l'avenir promis aux jeunes générations. Combien légères apparaissent les difficultés matérielles que l'école doit surmonter auprès de celles qui pourraient surgir de certaines tendances chères aux enfants d'aujourd'hui.

Les maîtres ne doivent-ils pas s'en inquiéter ? Ils ne sauraient demeurer indifférents devant l'affaiblissement des qualités de nos écoliers, de cette attention surtout que sollicitent tant de faits troublants ou énervants du dehors. L'école pâtit de l'attrait des jeux, des manifestations sportives et même de la multiplication des exercices corporels. Elle ne s'accommode point de ces compétitions et autres performances dont la suggestion, naguère, ignorait le jeune âge. Tant de causes, à présent, nuisent au travail scolaire qu'on désespère de découvrir chez certains de nos élèves ce qu'un auteur se plaisait à trouver dans la jeunesse de son temps : « Un pouvoir absorbant, une facilité d'assimilation que les leçons les plus variées ne sauraient satisfaire. »

Le jugement porté sur l'instruction des recrues, dans le dernier tome de l'*Annuaire*, voile à peine la déception des experts au cours d'une récente session d'examen. Le déficit en orthographe révélé par les rédactions des jeunes soldats, — pour n'envisager que cette branche, — doit, en mesure notable, être attribué à un défaut d'attention. A opposer, nous aussi, le présent au passé, nous concluons avec les experts que l'école accentuera son effort afin de ramener l'élève, trop absorbé par ailleurs, à une plus raisonnable conception de la préparation à la vie.

Est-ce à dire qu'il faille bannir toute nouveauté, restreindre le champ des exercices corporels ? Evoquons, plutôt, la discussion de la dernière assemblée de la Société d'Education qui entrevoit le renforcement nécessaire de la culture physique, dans le respect des divers buts éducatifs. En signalant la polémique entamée dans un bulletin d'association de gymnastique, sur cette question, nous n'hésitons pas à émettre un vœu touchant la restauration de la charge d'inspecteur de gymnastique. On sait qu'elle fut exercée par deux titulaires dont le premier inaugura sa fonction à la satisfaction de tous. Qui oserait contester, à cette heure, l'efficacité du contrôle si bienfaisant en des sphères moins essentielles que l'école ?

* * *

Les *cours complémentaires*, ce prolongement heureux de l'école primaire, ont eu le Père Girard comme précurseur en pays de Fribourg. A l'évidence, c'est sous son inspiration que le Conseil de notre république prit, en 1819, une ordonnance sur l'instruction primaire qui, entre autres innovations, prescrivait l'établissement d'écoles de répétition à l'intention de l'adolescence. Les sexes n'y devaient point être confondus, conseillait cette première charte des écoles fribourgeoises. S'imagine-t-on combien peu, alors, la proposition d'une telle mesure greffée sur l'enseignement élémentaire dut avoir de retentissement ?

Plus tard, fut reconnu, cependant, le besoin d'offrir aux élèves émancipés de l'école le moyen de perfectionner leur instruction. L'opinion, impressionnée par l'insuccès d'un bon nombre de recrutables aux épreuves fédérales, finit par accepter l'idée girardienne et les cours complémentaires s'établirent partout en l'absence de toute disposition légale.

La loi additionnelle de 1904 sur l'instruction primaire a régularisé cette situation en décrétant la fréquentation obligatoire des cours de perfectionnement. Par règlement adopté l'année suivante, il fut ordonné que les cours destinés aux jeunes filles seraient établis par régions et, « successivement », sous le nom d'*écoles ménagères*. Plusieurs de ces institutions, fondées antérieurement, végétaient faute d'une fréquentation régulière. La loi de 1904 qui en proclamait l'obligation devint leur sauvegarde. En même temps, elle ouvrait la campagne qui, le long de trente années, a doté notre territoire de son réseau de cours ménagers. Ils furent créés, l'un après l'autre, au gré du bon vouloir, des ressources, des locaux disponibles et du personnel enseignant qu'il s'agissait, au préalable, de former à une tâche nouvelle. Comptant sur des subsides fédéraux, sur le concours d'une école normale ménagère et sur l'aide intelligente et dévouée de trois inspectrices, la Direction de l'instruction publique écarta maints malentendus, surmonta d'implacables hostilités, réalisa son programme en l'échelonnant, selon le prescrit du règlement et, à bon droit, peut aujourd'hui s'appliquer le distique du fabuliste :

Patience et longueur de temps
Font plus que force, ni que rage.

Et voici que, l'année dernière, en soixante-dix écoles, 2444 élèves ont suivi, à raison d'une journée hebdomadaire de classe, des cours ménagers de deux années adaptés aux différentes contrées et aux exigences du temps. Il ne reste plus qu'à desservir la région de Planfayon et celle du val supérieur de la Jogne, sans omettre

une paroisse haut perchée, où un cours régulier ne pourrait convenir.

Les institutrices des cours ménagers et professionnels sont groupées en une association qui, en mars dernier, tint sa session ordinaire dans la salle de projection de l'Université. L'assemblée entendit le Colonel Grosselin exposer les mesures prises pour garantir la sécurité du pays. Avec un intérêt plus immédiat, elle écouta la causerie, appuyée d'images lumineuses du Dr Sandoz, sur la nécessité et les conditions de l'équilibre alimentaire. Dom Duesberg, professeur à la Faculté des lettres, remplit agréablement la séance de relevée en décrivant, dans leur activité, « les ménagères de la Bible », avec une science profonde et l'éloquence qu'ont admirées récemment les auditeurs nombreux des six leçons sur « les valeurs chrétiennes de l'Ancien Testament ». Pour remplir cette journée, il n'aura manqué que la participation du regretté Mgr Dévaud, qui comprenait si bien l'enseignement ménager et qui en célébra les mérites dans son ultime écrit : « Préparation de la jeune fille à son rôle de femme ».

* * *

Les établissements voués à l'*enseignement moyen*, en pays de Fribourg, composent une mosaïque intéressante où se distinguent d'abord, onze écoles publiques régies par la seconde partie toujours en vigueur de la loi de 1874 sur les écoles primaires et secondaires. A y joindre une dizaine de pensionnats libres, ainsi que les classes inférieures de l'école de commerce des filles et du Collège St-Michel, on n'exagère pas en supputant à 2500 élèves l'effectif de cet enseignement.

Ne pouvant relever ici les particularités qui différencient les écoles officielles, contentons-nous de noter qu'un comité présidé par le préfet en règle la marche, que les études sont contrôlées par un délégué de la Direction de l'instruction publique et que le personnel enseignant se réunit en conférence annuelle pour l'étude de sujets d'ordre général sur l'éducation et l'enseignement.

Un rapport du directeur de l'*école secondaire professionnelle* présenté lors d'une dernière séance et traitant de « la nature et la formation de l'esprit de communauté » n'a pas laissé de retenir l'attention sur cet esprit d'équipe que sait éveiller le scoutisme et dont le Père Girard, par l'application du mode mutuel, a su tirer parti. En témoignent aussi les 250 élèves de l'école professionnelle par leur bonne tenue, leur discipline et la remarquable exposition de leurs travaux de classe et d'atelier. Ce sentiment de communauté, leur directeur le répandrait volontiers au dehors. Preuve en soit le concert qu'il sut organiser dans

l'Aula universitaire au profit de l'œuvre des Colonies de vacances. Le bel amphithéâtre s'est empli d'une assistance des grands jours qui applaudit aux mélodies des écoliers chanteurs, aux productions savantes de la Landwehr et de la Concordia. Et quand retentit, exécuté par les deux corps de musique, le morceau final, où le maestro Sidler avait enchâssé notre vieux chant de marche, il nous semblait que l'esprit communautaire planait dans la salle, accentuant la dernière ovation de la foule en faveur d'une sympathique œuvre de l'enfance et bénissant la collaboration des sociétés musicales dont la bonne entente, si propice à un geste de bonté, avait procuré au public une inoubliable soirée, dans l'harmonie des sons et des cœurs.

L'Amicale des anciens élèves de l'école professionnelle enregistra dernièrement, avec orgueil, l'appel de l'un de ses plus anciens membres à la haute fonction d'ingénieur cantonal. Mentionnons que l'élu, M. Bernard Aeby, fut remarqué bien vite par ses maîtres pour ses aptitudes natives. Le fondateur de cet établissement, l'ingénieur Gremaud, l'appela, sans autre préparation, comme aide au service des Ponts et Chaussées. Appliqué à sa tâche, s'initiant avec une vive intelligence aux pratiques du génie civil, M. Aeby s'éleva par degré dans l'échelle hiérarchique jusqu'à occuper le poste d'ingénieur-adjoint. Aussi bien, ne peut-on que se réjouir d'une promotion qui honore, à la fois, un remarquable « autodidacte », l'école qui lui a enseigné les rudiments techniques, l'amicale association de ses anciens élèves et notre Grand Conseil qui a couronné si noblement tant de persévérance et de travail.

Ont fréquenté les cours du *Technicum* 241 élèves, au semestre d'hiver, et 202, en été. La constance de ce recrutement donne à la direction la possibilité, à l'heure des examens d'entrée, d'opérer la sélection qu'imposeraient certaines prévisions dans le domaine professionnel. Dans cette maison vouée aux arts et aux métiers, on se préoccupe beaucoup d'éduquer tout en instruisant et l'on souhaite que, dans l'atelier, l'usine, le bureau où les étudiants sont admis, ils apportent avec de solides connaissances le rayonnement social d'un esprit droit et d'un bon caractère. Le Dr L. Barbey, directeur, note en son rapport final, le 25e anniversaire de la mort de Ferdinand Hodler, le grand peintre qui enseigna, pendant deux années, la ronde bosse, le modèle vivant et la peinture, en notre école d'arts et métiers.

242 jeunes filles ont peuplé, en 1942-43, les diverses sections de l'*école secondaire de la ville de Fribourg*. Selon une tradition bientôt séculaire, cette année fut clôturée par une séance publique dont l'assistance a suivi avec intérêt le développement d'un riche programme musical et littéraire. La très compétente directrice, Dr Laure Dupraz, y a lu un compte rendu fort goûté, dans

lequel elle demanda aux parents d'user, envers leurs enfants, d'une fermeté qui soit comme l'adhésion nécessaire à l'action de l'école dans son œuvre éducatrice.

Au cours de sa session ordinaire de mai, le Grand Conseil a manifesté l'intérêt et l'estime qu'il porte aux éducateurs de la jeunesse en décidant que l'institution qui les forme, l'*école normale des instituteurs*, soit transférée de Hauterive à Fribourg, afin de faire bénéficier les maîtres futurs des ressources spirituelles, intellectuelles et artistiques de la cité, de même que des emplacements sportifs où ils se formeront à l'enseignement militaire préparatoire. Il vota, en conséquence et à l'unanimité, les crédits applicables à l'achat et à la transformation du château, aujourd'hui centenaire, de la famille Diesbach de Belleroche, montrant ainsi l'importance qu'il attache à ce que l'école normale soit placée dans l'ambiance la plus favorable possible.

Il appartiendra au chroniqueur de 1944 de décrire les avantages de ce transfert dans un parc idéal, dominé par nos remparts et les marmenteaux robustes dont le feuillage admirablement décore ce noble domaine. En attendant, rappelons que, devant l'assemblée législative, M. le Conseiller Piller magnifia l'école fribourgeoise et ses éducateurs, ajoutant qu'on ne saurait rêver un cadre plus beau à l'établissement qui va s'ouvrir cet automne, et dont le directeur déjà nommé est M. Gérard Pfulg, professeur au Collège St-Michel. Nous savons, du reste, que les admissions des candidats instituteurs seront biennales, et que la première volée d'élèves a dû subir un examen d'entrée, tout en justifiant d'études correspondant à deux années d'enseignement secondaire.

L'un des maîtres de l'ancienne institution, retraité depuis 1924, M. Joseph Aebischer, docteur honoris causa de l'Université, est décédé à Fribourg, laissant le souvenir d'un excellent professeur de mathématiques et d'histoire naturelle dont surtout les cryptogames l'intéressaient. Il avait formé une collection de près de 4000 espèces et variétés de mousses, lichens et sphaignes qu'il légua à la Faculté des Sciences. M. Aebischer fut chargé de préparer une nouvelle série de livrets de calcul à l'usage des écoles primaires, et il s'acquitta de cette mission avec la diligence, l'esprit méthodique et l'exactitude qui ont rempli sa vie.

* * *

Dans son cadre rajeuni par l'aménagement de la cour intérieure dont les grands arbres s'harmonisent avec les façades rénovées de l'édifice, notre *Collège St-Michel* a accueilli 796 étudiants, soit exactement le chiffre atteint au précédent exercice.

L'établissement termina ses cours le 14 juillet, et le lendemain, ainsi que l'an dernier, l'Aula universitaire vit se dérouler le traditionnel programme de cette festivité. Tour à tour, fanfare, orchestre, chœur d'étudiants ont exécuté des productions dignes de la solennité et des invités de l'antique institut. Entre temps, M. le Dr Pittet prononça son discours rectoral, où il s'étendit avec éloquence sur les notions de liberté et de contrainte, en paraphrasant ce vers de Lamartine :

« Le joug que l'on choisit est encore liberté. »

Les discours de clôture se ressemblent quelque peu, cette année, et paraissent avoir emprunté une égale résonance aux temps troublés que nous vivons. Aussi bien, dans sa magistrale leçon, le Dr Pittet démontra-t-il à ses disciples qu'ils ne se sentiront jamais plus libres qu'en acceptant avec joie et résolution ces contraintes nécessaires : l'obéissance et la soumission ? Aux irréductibles, M. Louis Gillet, de l'Académie française, récemment décédé à Paris, qui prononça, à la dernière fête de clôture, un inoubliable éloge des humanités, pourrait, aujourd'hui encore, adresser son conseil : « Nous les invitons à se retirer, à moins qu'ils ne s'engagent à s'harmoniser avec le milieu où ils ont choisi d'étudier. »

Le compte rendu du Collège, dans ses 86 pages, contient sur la marche de l'institution de multiples indications où, aisément, nous trouverions à glaner. Retenons le centenaire de la section allemande de nos étudiants suisses, « La Zæhringia » ; la restauration de l'ancienne chapelle du Père Canisius, qui est appelée à conserver une insigne relique du Bx ermite du Ranft et à devenir l'oratoire votif de notre canton en l'honneur de son grand bienfaiteur.

A l'instar du Collège, l'*Université* publie un rapport annuel dont son recteur donne connaissance à la séance inaugurale des cours du semestre d'hiver. Privé de ce fil d'Ariane, au moment d'envisager l'activité de notre Alma Mater, nous y suppléons en consultant un bulletin semestriel publié par la chancellerie, sous le titre « Nouvelles universitaires ». Extrayons-en, d'abord, un état de la fréquentation pendant l'exercice écoulé. Ont suivi les cours du :

semestre	d'hiver	1942-43 :	1075	étudiants	dont	965	Suisses ;
»	d'été	1943 :	1001	»	»	911	»

et, comme terme de comparaison, au

semestre	d'hiver	1938-39 :	959	étudiants	dont	640	Suisses ;
»	d'été :	1939	939	»	»	630	»

D'où il résulte que, depuis l'ouverture des hostilités, la parti-

cipation scolaire suisse s'est accrue du 50 % et celle de l'étranger, réduite du 59 %.

Si l'enseignement systématique se fait dans les cours destinés aux étudiants, un autre mode, celui « des cours de vacances », qui s'adresse à des auditeurs désireux d'être renseignés sur les questions d'actualité, est usité depuis longtemps. Deux cours ont été récemment prévus : l'un qui s'ouvrira, fin septembre, à l'intention du clergé et de personnes instruites, sur « le mariage et la famille » ; l'autre vient de se terminer avec un grand succès. Il comportait une trentaine de conférences ayant pour thème général : « Les moyens de l'éducation ». Des conférenciers qui appartenaient aux diverses régions de la Suisse, nous ne citerons que ceux de Fribourg : M. Spieler, directeur de l'« Institut de pédagogie curative » ; R. P. de Munnynck, professeur de l'Université ; Dr Laure Dupraz, directrice de l'Ecole secondaire des filles et Dr Barbey, directeur du Technicum, dont l'étude (Valeur éducative des jeux) mériterait l'insertion aux pages de l'*Annuaire*, comme complément de l'article paru sous son nom dans le 32e tome de cette publication.

Encore sur le terrain de l'enseignement, il importe de noter que, avec l'aide de l'Université, la Direction de l'instruction publique ouvrira des cours successifs, de la durée d'un an, pour l'obtention du diplôme fédéral I de maître de gymnastique. Le premier de ces cours commencera le 15 octobre 1943.

Il nous reste à enregistrer un fait essentiel de l'histoire de l'Université qui en a consigné déjà un bon nombre. Le 20 octobre 1942, le gouvernement de Fribourg adressa au Grand Conseil un message concernant le financement des bâtisses universitaires. Dans sa séance du 13 novembre suivant, l'autorité législative vota, à une importante majorité, un décret autorisant l'abandon du montant de 1,9 million consenti « en prêt et bail », trois ans auparavant, à l'Association des amis de l'Université.

Grâce à cette libéralité, la dite Association sera mise à même de rembourser, par degrés, l'emprunt contracté en payement du solde restant dû sur le compte de construction. Avant de passer à la votation, M. Lorson, syndic de la ville de Fribourg et président du Grand Conseil, après avoir constaté l'heureux achèvement d'une entreprise considérable commencée dans des circonstances difficiles, fit une déclaration dont nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir reproduire que la conclusion :

« Interprète autorisé des sentiments de la très grande majorité du peuple fribourgeois, le groupe conservateur prie le Conseil d'Etat de continuer, dès que les conditions le permettront, à vouer sa sollicitude au problème du parachèvement de l'Université. »

G.